

Image not found or type unknown



Indemnisation suite à accident de travail

Par **Lacaladette**, le **11/07/2012 à 18:22**

Bonjour,rnj'ai été victime d'un accident de travail en mai 2009 j'ai obtenu de mon employeur une reconnaissance d'incapacité temporaire à 2% mais aucune indemnisation ou rente , est-ce normal ? car une amie dans le même cas a perçu une indemnisation!rnpourriez vous me conseiller?rnmerci et cordialement

Par **pat76**, le **19/07/2012 à 19:37**

BonjourrrnVous avez été classé en invalidité par la CPAM suite à votre accident du travail?rrnVous êtes toujours salarié dans l'entreprise?

Par **medleg44**, le **23/07/2012 à 08:07**

Bonjour,rnPeu compréhensible.rnSalarié du privé ou fonctionnaire ?rnIncapacité "temporaire" de 2 % en accident de travail, cela n'existe pas.rnCordialement.rnmedleg44